



SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

*** * * * ***

Année 2009

Numéro spécial

**Arrêté n° 09-0490 en date du 11 décembre 2009 complétant
l'arrêté n° 09-0205 en date du 24 juin 2009 relatif à la constitution du jury de
l'examen de guide interprète régional en Corse – session 2009**

14 décembre 2009

PRÉFECTURE DE CORSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

ARRETE N° 09-0490

en date du 1 DEC. 2009

complétant l'arrêté n° 09-0205 en date du 24 juin 2009 relatif à la constitution du jury de l'examen de guide interprète régional en Corse – session 2009

LE PRÉFET DE CORSE,

- VU la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente des voyages et des séjours ;
 - VU le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 modifié ;
 - VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2008 nommant M. Stéphane Bouillon, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud ;
 - VU l'arrêté ministériel du 6 février 2001 fixant les conditions d'organisation de l'examen de guide-interprète régional ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 09-0187 en date du 11 juin 2009 relatif à l'organisation de l'examen de guide-interprète régional en Corse ;
 - VU l'arrêté préfectoral n°09-0205 en date du 24 juin 2009 relatif à la constitution du jury de l'examen de guide interprète régional en Corse – session 2009 ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est complété ainsi qu'il suit :

Sont désignés membres du jury pour l'examen de guide interprète régional, session 2009 :

- M. Daniel Poletti, professeur d'économie et de droit à l'Université de Corse,

Pour l'épreuve orale :

- Mme Pia Giudicelli (anglais),
- Mme Françoise Lorenzi (allemand),
- Mme Giraud (espagnol),
- Mme Fabienne Maltelli (italien)
- Mme Marie-Paule De Mari (corse),

.../...

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°09-0205 en date du 24 juin 2009 sont inchangées.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Le préfet de Corse,



Stéphane BOUILLON

||